RCS: PARIS

Code greffe: 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 06421

Numéro SIREN : 424 176 238 Nom ou dénomination : SF 2

Ce dépôt a été enregistré le 31/05/2021 sous le numéro de dépôt 38407

SF 2

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2020)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

Aux actionnaires **SF 2** 115, rue de Sèvres 75275 Paris Cedex 06

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SF 2 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Estimations comptables:

Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche multi-critères. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons revu les approches et hypothèses retenues par la société dans la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations à la date de clôture.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 11 mai 2021,

Le commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers Audit

Jérôme-Eric Gras

SF2

Société Anonyme au capital de 1 053 573 881.10 Euros Siège social : 115 rue de Sèvres 75 275 Paris cedex 06

424 176 238 RCS PARIS

COMPTES ANNUELS

2020

SF2 Etats de synthèse au 31/12/2020

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF	12 9	0	9	
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	1 688 888 799,55	2 176 038,92	1 686 712 760,63	1 446 264 930,82
Autres titres immobilisés	841 800,00		841 800,00	841 800,00
ACTIF IM M OBILISE	1 689 730 599,55	2 176 038,92	1 687 554 560,63	1 447 106 730,82
Stocks	12	87	34	
Créances				
Etat, Impôts sur les bénéfices	4 157 454,00		4 157 454,00	
Autres créances	85 846 428,54		85 846 428,54	96 274 099,17
Divers			_	
Disponibilités	82 447 271,35		82 447 271,35	71 558 630,17
ACTIF CIRCULANT	172 451 153,89	*	172 451 153,89	167 832 729,34
COMPTES DE REGULARISATION	8 8			
TOTAL DE L'ACTIF	1 862 181 753,44	2 176 038,92	1 860 005 714,52	1 614 939 460,16

BILAN

SF2 Etats de synthèse au 31/12/2020

	Net au	Net au
	31/12/20	31/12/19
PASSIF		
Capital social ou individuel	1 053 573 881,10	1 053 573 881,10
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	3 270 894,84	3 270 894,84
Réserve légale	105 357 388,11	105 357 388,11
Report à nouveau	452 003 966,54	246 167 182,45
RESULTAT DE L'EXERCICE	245 698 979,04	205 836 784,09
CAPITAUX PROPRES	1 859 905 109,63	1 614 206 130,59
AUTRES FONDS PROPRES	11	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	978,01	310,57
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	98 436,40	81 609,00
Etat, Impôts sur les bénéfices		651 410,00
Dettes fiscales et sociales		651 410,00
Autres dettes	1 190,48	
DETTES	100 604,89	733 329,57
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL DU PASSIF	1 860 005 714,52	1 614 939 460,16

Etats de synthèse au 31/12/2020

	2	du 01/01/20 au 31/12/20	du 01/01/19 au 31/12/19
.0.200.			
PRODUITS		04.000.00	445.750.0
Autres produits	Total	84 968,00 84 968,00	145 752,9 145 752,9
	Iotai	64 500,00	145 752,5
CONSOMMATION M/SES & MAT			
Autres achats & charges externes		126 212,96	89 157,3
	Total	126 212,96	89 157,3
MARGE SUR M/SES & MAT		-41 244,96	56 595,6
CHARGES			
Impôts, taxes et vers. assim.	25.00	52 386,00	11 887,
	Total	52 386,00	11 887,
RESULTAT D'EXPLOITATION		-93 630,96	44 707,9
Produits financiers		246 292 938,74	207 854 652,9
Charges financières		505 840,76	541 045,
	Résultat financier	245 787 097,98	207 313 607,
RESULTAT COURANT		245 693 467,02	207 358 315,0
Produits exceptionnels		1 101 009,02	2 532 980,0
Charges exceptionnelles		10,00	32 020,0
Re	ésultat exceptionnel	1 100 999,02	2 500 960,
Impôts sur les bénéfices		1 095 487,00	4 022 491,
RESULTAT DE L'EXERCICE		245 698 979,04	205 836 784,

Annexe aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, dont le total de bilan avant répartition s'élève à 1 860 005 714,52 euros et dont le résultat net dégage un bénéfice de 245 698 979,04 euros.

1- Faits majeurs de l'exercice.

- ☐ La Banque Postale Asset Management et LBP AM Holding
- Suite au traité d'apport en nature du 21 octobre 2020, SF2 a cédé 100% de ses titres LBPAM à la société TOPCO pour une valeur nette comptable de 89 075 326,73 euros, en contrepartie SF2 a reçu 50 915 256 actions de la société LBPAM Holding (ex TOPCO) d'une valeur comptable de 89 075 326,73 euros.
- En date du novembre 2020, LBP a transféré 3 699 actions de LBPAM Holding (ex TOPCO) à SF2 pour une valeur comptable de 31 756,63 euros.
- SF2 a cédé une action de la société SEVRES LBP 2 pour un montant de 10,00 euros à La Banque Asset Management.

☐ LBP Assurances IARD

- Augmentation du capital social de la société d'un montant de 80 571 000,00 euros par souscription des 13 428 500 actions nouvelles. SF2 a souscrit à 8 728 525 actions pour un montant de 52 371 150,00 euros.
- En date du 07 avril 2020, LBP a transféré une action de LBP Assurances IARD vers SF2 pour une valeur comptable de 6,00 euros.

☐ LBPIC et BPE

 SF2 a cédé 100% de ses titres LBPIC à la société BPE pour une valeur nette comptable de 740 000,00 euros, en contrepartie SF2 a reçu 1 300 000 actions BPE d'une valeur comptable de 739 976,86 euros.

☐ CNP

• SF2 a racheté 13 833 334 actions CNP cédées par HOLASSURE pour un montant total de 1 204 816 435,32 euros.

□ SOPASSURE

 La société SOPASSURE a été absorbée par son actionnaire unique SF2 en date du 01/01/2020.

2- Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement n°2014-03 de l'Autorité des normes comptables.

Il est fait application des recommandations du Conseil National de la Comptabilité, de l'ordre des Experts Comptables.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux hypothèses de base suivantes :

- principe de prudence;
- continuité de l'exploitation;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre;
- indépendance des exercices.

3- Informations complémentaires relatives aux états financiers

3-1 Immobilisations financières

Le poste « immobilisations financières » est composé exclusivement de l'ensemble des participations et créances rattachées.

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur valeur d'acquisition. Ils sont ramenés à la valeur d'utilité lorsque celle-ci est inférieure au coût d'acquisition.

La valeur d'utilité est estimée par référence à différents critères tels que l'actualisation des cash flows futurs, les perspectives de rentabilité, l'actif net. Des provisions pour dépréciation sont constituées en cas de perte durable de la valeur d'usage de la société.

Au 31/12/2020, le montant total des provisions pour dépréciation de titres non consolidés s'élève à 2 176 038,92 euros.

Les frais d'acquisition des titres de participation sont comptabilisés directement en charges. Ces frais comprennent : les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition.

Tableau de variations des immobilisations financières en K€.

Nom	01/01/2020	+		31/12/2020	PROV	NETS
Titres consolidés						
AEV	49 333			49 333		49 333
EASYBOURSE	26 360			26 360		26 360
LBP Prévoyance	52 500			52 500		52 500
CRSF Métropole	20			20		20
LBP AM	89 075		- 89 075	0		0
LBP Conseil en Assurances	5 336			5 3 3 6	- 5	5 3 3 6
SOPASSURE	1 034 210		- 1 034 210	0		0
CNP Assurances	0	1222 278	1001210	1222 279		1222 279
LBP Financement	1451	1222210		1451		1451
LBP ASS SANTE (ex EF PRIMO	1701			1701		1701
LBP Assurances IARD	104 763		52 371	157 134		157 134
St Romain	0 0		32 3(1	0		0 0
MFB (ex LBP NEO)	0			ő		0
TFH SA	0			0		0
BPE	0	740		740		
						740
LBPAM HOLDING		89 107		89 107		89 107
sous total	1 364 751	1 312 125	- 1 070 915	1 605 962	0	1 605 962
Titres non consolidés	***************************************			723.40.00.00.00.00		
Crédit Logement	78 262			78 262		78 262
ATI	2 000			2 000	1527	473
LBP Internationnal	150			150		150
SWIFT	324			324		324
LBP Immobilier Conseil	740		- 740	0		0.21
LBP Protection (exGallieni SF2-5	2 183		1.10	2 183	650	1534
SEBL (Société Equipement Bass	8			2 103	030	8
SEVRES LBP 1	٥	0		ő		ő
SEVRES LBP 2		0	0	ő		ő
SUFFRENRE	0	· ·	- "	0		0
33111213112				2222	20200	
sous total	83 667	0	- 740	82 927	2 176	80 751
Titres non consolidés						
SCPI Atout Pierre Habitation	420			420		420
SCPI Atout Pierre Habitation 2	420			420		420
SCPI Ciloger Habitation 3	1			1		1
SCPI Ciloger Habitation 1	11			1		- 1
SCPI Ciloger Habitation 2	1			1		1
						513.
sous total	842	0	- 740	842	10	842
Total	1 449 260	1 312 126	- 1 071 655	1 689 731	2 176	1 687 555

3-2 Créances

Le poste « autres créances » est composé essentiellement :

- du compte courant de trésorerie à La Banque Postale pour 75 118 159,86 euros,
- d'avances en comptes courants d'associés accordées aux filiales :
 - 8 012 487,51 euros pour TFH
 - 1 715 781,17 euros pour EASYBOURSE
 - 999 021,99 euros pour ATI

Ces montants comprennent les intérêts courus jusqu'au 31/12/2020.

Etat des échéances des créances au 31.12.2020

En euros	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Créances Fiscales	4 157 454,00	4 157 454,00		
Compte Courant La Banque Postale	75 118 159,86	75 118 159,86		
Compte Courant TFH	8 012 487,51		8 012 487,51	
Compte Courant EASYBOURSE	1 715 781,15		1 715 781,15	
Compte Courant ATI	999 021,99	999 021,99		
TOTAL	90 002 904,51	80 274 635,85	9 728 268,66	

3-3 Disponibilités

Le solde du compte courant s'élève à 82 447 271,35 euros.

3-4 Capitaux propres

		01/01/2020	Augmentation de Capital	AFF				
Comptes Libellé	Libellé			Augmentation	Diminution	Distribution Dividendes	31/12/2020	
101 000	Capital	1 053 573 881,10		3			1 053 573 881,10	
104100	Prime d'émission	2 980 072,84					2 980 072,84	
104210	Boni de Confusion	290 822,00		-			290 822,00	
106 100	Réserve légale	105 357 388,11					105 357 388,11	
106 800	Autres Réserves						7.50	
110 000	Report à nouveau	246 167 182,45		205 836 784,09			452 003 966,54	
120 000	Résultat de l'exercice	205 836 784,09		-	-205 836 784,09		7.5	
	Distribution	12						
	Solde	1 614 206 130,59		205 836 784,09	-205 836 784,09		1 614 206 130,59	
		0.000		Selo	n l' AG du 29 mai 2	2020		

Le capital social d'un montant de 1 053 573 881,10 euros est composé de 60 480 705 actions de même valeur nominale (17,42 euros).

La réserve légale apparaît au bilan pour un montant de 105 357 388,11 euros et représente 10% du capital social.

L'AGO du 29 mai 2020 a décidé d'affecter le bénéfice distribuable 2019 d'un montant de 205 836 784,09 euros au Report à Nouveau le portant à 452 003 966,54 euros.

3-5 Dettes

Les dettes fournisseurs sont constituées de factures non parvenues pour un montant de 98 436,40 euros.

Les dettes financières diverses correspondent aux intérêts courus sur le compte courant d'ATI pour un montant de 978,01 euros.

Etats des échéances des dettes au 31.12.2020

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	A plus de 5 ans
			et 5 ans au plus	
Dettes fiscales et sociales	1 190,48	1 190,48		
Fournisseurs	98 436,40	98 436,40		
Dettes financières diverses	978,01	978,01		
TOTAL	100 604,89	100 604,89		

3-6 Produits et charges d'exploitation

Les produits d'exploitation sont de 84 968,00 euros et composés essentiellement des jetons de présences pour 84 967,00 euros.

Les charges d'exploitation sont constituées essentiellement des :

- Honoraires pour 77 326,74 euros, (ces honoraires concernent la certification des comptes)
- Prestations de services de La Banque Postale pour 47 487,05 euros,
- Taxes pour 52 386,00 euros,

3-7 Produits et Charges financières

Les produits financiers sont de 246 292 938,74 euros, ils sont constitués essentiellement des :

- Produits de participations pour 63 110 709,37 euros,
- Boni de fusion de Sopassure pour 183 127 726,68 euros,
- Reprises des provisions pour dépréciation de titres pour 35 000,00 euros,

Les charges financières sont constituées des :

- Charges d'intérêts sur le compte courant de trésorerie pour un montant de 447 840,76 euros.
- Dépréciation de titres pour un montant de 58 000,00 euros.

3-8 Répartition de l'impôt sur les sociétés

Résultat courant Résultat comptable	245 693 467,02	1 100 999,02	(1 095 487,00)	245 698 979,04
	245 693 467,02	1 100 999,02	(1 095 487,00)	245 698 979,04
Répartition	Résultat avant impôt	Résultat Exceptionnel	Impôt dû	Résultat net après impôt

4- Engagement hors bilan

La société n'a contracté aucun engagement hors bilan. De même, elle ne bénéficie d'aucun engagement de la part des tiers, de sociétés associées ou de ses dirigeants.

5- Autres informations

5-1 Rémunérations des mandataires sociaux

Les dirigeants et les mandataires sociaux n'ont perçu aucune rémunération.

5-2 Produits et charges exceptionnels

La société n'a pas enregistré de charges exceptionnelles en 2020.

En ce qui concerne le produit exceptionnel enregistré en 2020, il s'agit essentiellement du rééquilibrage du partage de valeur sur le résultat d'AEW entre les deux actionnaires Natixis et SF2. Le résultat 2019 de AEW ayant supporté une provision de 1101 K€ relative à des opérations spécifiques mises sous garantie lors de l'opération d'acquisition de l'entité par SF2.

5-3 Effectif

La société n'a pas de salarié.

5-4 Eléments concernant les entreprises liées et les participations

ACTIF	Montants en euros
<u>Créances</u>	
LA BANQUE POSTALE	75 118 159,86
TFH	8 012 487,51
EASYBOURSE	1 715 781,15
ATI	999 021,99
PASSIF	Montants en euros
<u>Dettes</u>	
ATI	978,01
PRODUITS	Montants en euros
<u>Jetons de présence</u>	
<u>SOPASSURE</u>	82 150,00
CREDIT LOGEMENT	2 817,00

Dividendes (cf tableaux des filiales au 31/12/2020)	63 110 709,37
Autres produits financiers	
TFH	11 220,11
EASYBOURSE	8 282,58

5-5 Intégration fiscale

Depuis 2000, la société fait partie du périmètre d'intégration fiscale de La Poste. L'impôt sur les sociétés est calculé selon les mêmes principes que si la société était imposable distinctement.

5-6 Consolidation

Les comptes de SF2 ont été consolidés par intégration globale dans les comptes de La Banque Postale en 2020. A ce titre, la société est exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés. (C. Comm. art. R 233-15)

6- Evènements postérieurs à la clôture

Néant

7- Faits marguants

Il convient de mentionner que La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 qui a donné lieu à des mesures gouvernementales sans précédent depuis le 16 mars 2020 et qui perdurent encore aujourd'hui, est de nature à avoir des conséquences sur l'activité, dont il est difficile de mesurer les impacts à ce stade. En particulier, Le groupe La Banque Postale a appliqué les recommandations de la BCE invitant les banques à ne pas distribuer de dividendes ou de les limiter.

SF2 a levé en date du 2 janvier l'option d'achat sur les 2,01% de titres CNP Assurances détenus par Holassure (Groupe BPCE) pour un prix de 17 462 000 euros.

Suite à la fusion entre SF2 et Sopassure, SF2 s'est vu transféré les 124 503 067 actions CNP détenues par Sopassure pour une valeur nette comptable de 1 204 816 435 euros.

7- Tableau des filiales et des participations

		Informatio	n sur les filiales au	1 31.12.2020				Prêts et avances				Montant des titres	
NOMS	Détention	Capital K€	Capitaux propres autres que le capital et le résultat K€	CA (1) K€	Résultat net K€	Dividendes reçus K€	Brut K€	Dépréciation K€	Nets K€	Observations	Brut K€ 31.12.2020	Dépréciation K€ 31.12.2020	Nets K€ 31.12.2020
Titres consolidés	70	KC	KC	KC	KC	KC	KC	KC	KC		31.12.2020	31.12.2020	31.12.2020
LBP Assurances IARD	65,00	241 713	-80 035	410 402	27 171	0	0	ام	0		157134	0	157 134
LBPAM HOLDING (ex, Sèvres LBP 1)	70,00	7 274	234 802	0	70 361	Ŭ	0	ام	ő		89 107	ő	89 107
LBP Prévoyance	50,00	5 202	289 025	481 197	44 924		0	ام	ő		52 500	ő	52 500
AEW	40,00	28 376	21 107	5 058	12 904	1 973	0	٥	ő		49 333	ő	49 333
EASYBOURSE	100,00	7 000	-487	12 711	1 313	0	1 700	ام	1 700		26 360	Ö	26 360
LBP Conseil en Assurances	100,00	117	1 008	49 826	32 453	30 700	0	٥	0		5 336	ő	5 336
LBP Assurances Santé	51,00	3 336	39 235	90 348	7 145	30,00	0	0	0		1 701	0	1 701
LBP CF (Ex LBP Financement)	65,00	2 200	772 572	292 266	87 929	0	0	0	0		1 451	0	1 451
CRSF Métropole	0,01	0	0	0	0	1	0	0	0		20	0	20
CNP Assurances	20,14	686 618	12 133 894	1 717 079	1 129 887	0	0	0	0		1 222 279	0	1 222 279
BPE	6,91	103 057	33 169	114 776	22 289	0	0	0	0		740	0	740
SCI St Romain	0,00	N/C	N/C	N/C	N/C	0	0	0	0		0	0	0
Tocqueville SA	0,00	N/C	N/C	N/C	N/C	0	8 000	0	8 000		0	0	0
Ma French Bank	0,00	258 000	-58 118	1 466	-66 469	0	0	0	0		0	0	0
sous total		1 342 893	13 386 172	3 175 129	1 369 907	32 674	9 700	0	9 700		1 605 962	0	1 605 962
<u>Titres non consolidés</u>													
Crédit Logement	6,00	1 259 850	306 122	154 370	99 150	-	-	-	-		78 262	-	78 262
LBP Protection	100	41	1 495	51	41	-	-	-	-		2 183	650	1 533
Auxiliaire de Transactions Immobilières	100,00	500	-27	222	-100	-	1 000	-	1 000		2 000	1 527	473
SCPI Atout Pierre Habitation	1,23	N/C	N/C	N/C	N/C	45	-	-	-		420	-	420
SCPI Atout Pierre Habitation 2	1,68	N/C	N/C	N/C	N/C	101	-	-	-		420	-	420
Swift	0,00	N/C	N/C	N/C	N/C	-	-	-	-		324	-	324
LBP International	100,00	150	250	-	-18	-	-	-			150	-	150
SEBL (Société Equipement Bassin Lorra	0,17	N/C	N/C	N/C	N/C	-	-	-	-		8	-	8
SCPI Ciloger Habitation	0,07	N/C	N/C	N/C	N/C	-	-	-	-		1	-	1
SCPI Ciloger Habitation 2	0,07	N/C	N/C	N/C	N/C	-	-	-	-		1	-	1
SCPI Ciloger Habitation 3	0,07	N/C	N/C	N/C	N/C	-	-	-	-		1	-	1
SUFFREN RE	0,03	N/C	N/C	N/C	N/C	-	-	-	-		-	-	0
sous total		1 260 541	307 840	154 643	99 073	146	1 000	0	1 000		83 769	2 177	81 592
TOTAL		2 603 434	13 694 012	3 329 772	1 468 980	32 820	10 700	0	10 700		1 689 731	2 177	1 687 554

^{(1) :} Selon l'activité de la filiale est présenté le CA (Société Industrielle et commerciale), le Produit net Bancaire (Banque ou Société Financière), le Produit des activités d'assurance (Société d'assurance)

Société anonyme au capital de 1 053 573 881,10 euros Siège social : 115, rue de Sèvres – 75275 Paris Cedex 06 424 176 238 RCS Paris

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 MAI 2021

EXTRAIT

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat et fixation du dividende)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, constate l'existence d'un bénéfice distribuable de 697 702 945,58 euros composé comme suit :

Bénéfice distribuable :	697 702 945,58 euros
Report à nouveau antérieur :	452 003 966,54 euros
Bénéfice de l'exercice :	245 698 979,04 euros

Et décide de l'affecter de la manière suivante :

- au titre de dividendes :	495 941 781,00 euros
- au report à nouveau :	201 761 164,58 euros

Total: **697 702 945,58** euros

En conséquence, chaque action recevra un dividende net de 8,20 euros, éligible, le cas échéant à l'abattement mentionné au 2ème point du paragraphe 3 de l'article 158 du Code général des impôts, fonction de la qualité du bénéficiaire de la distribution.

Ce dividende sera mis en paiement au plus tard le 31 juillet 2021.

L'Assemblée générale prend acte que les dividendes suivants, tous éligibles à l'abattement prévu au 2° du paragraphe 3 de l'article 158 du Code général des impôts ont été mis en distribution au titre des trois derniers exercices :

<u>Exercice</u>	Montant distribué	<u>Dividende</u> par action
2019	0,00 €	0,00 €
2018	181 442 115,00 €	3,00 €
2017	175 394 044,50 €	2,90 €

Certifié conforme par le Secrétaire de séance Dominique Orlando

Della 4

SF 2

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2020)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

Aux actionnaires **SF 2** 115, rue de Sèvres 75275 Paris Cedex 06

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SF 2 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Estimations comptables:

Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche multi-critères. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons revu les approches et hypothèses retenues par la société dans la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations à la date de clôture.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 11 mai 2021,

Le commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers Audit

Jérôme-Eric Gras

SF2

Société Anonyme au capital de 1 053 573 881.10 Euros Siège social : 115 rue de Sèvres 75 275 Paris cedex 06

424 176 238 RCS PARIS

COMPTES ANNUELS

2020

SF2 Etats de synthèse au 31/12/2020

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF	12 9	0	9	
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	1 688 888 799,55	2 176 038,92	1 686 712 760,63	1 446 264 930,82
Autres titres immobilisés	841 800,00		841 800,00	841 800,00
ACTIF IM M OBILISE	1 689 730 599,55	2 176 038,92	1 687 554 560,63	1 447 106 730,82
Stocks	12	87	34	
Créances				
Etat, Impôts sur les bénéfices	4 157 454,00		4 157 454,00	
Autres créances	85 846 428,54		85 846 428,54	96 274 099,17
Divers			_	
Disponibilités	82 447 271,35		82 447 271,35	71 558 630,17
ACTIF CIRCULANT	172 451 153,89	*	172 451 153,89	167 832 729,34
COMPTES DE REGULARISATION	8 8			
TOTAL DE L'ACTIF	1 862 181 753,44	2 176 038,92	1 860 005 714,52	1 614 939 460,16

BILAN

SF2 Etats de synthèse au 31/12/2020

	Net au	Net au
	31/12/20	31/12/19
PASSIF		
Capital social ou individuel	1 053 573 881,10	1 053 573 881,10
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	3 270 894,84	3 270 894,84
Réserve légale	105 357 388,11	105 357 388,11
Report à nouveau	452 003 966,54	246 167 182,45
RESULTAT DE L'EXERCICE	245 698 979,04	205 836 784,09
CAPITAUX PROPRES	1 859 905 109,63	1 614 206 130,59
AUTRES FONDS PROPRES	11	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	978,01	310,57
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	98 436,40	81 609,00
Etat, Impôts sur les bénéfices		651 410,00
Dettes fiscales et sociales		651 410,00
Autres dettes	1 190,48	
DETTES	100 604,89	733 329,57
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL DU PASSIF	1 860 005 714,52	1 614 939 460,16

Etats de synthèse au 31/12/2020

	2	du 01/01/20 au 31/12/20	du 01/01/19 au 31/12/19
.0.200.			
PRODUITS		04.000.00	445.750.0
Autres produits	Total	84 968,00 84 968,00	145 752,9 145 752,9
	Iotai	64 500,00	145 752,5
CONSOMMATION M/SES & MAT			
Autres achats & charges externes		126 212,96	89 157,3
	Total	126 212,96	89 157,3
MARGE SUR M/SES & MAT		-41 244,96	56 595,6
CHARGES			
Impôts, taxes et vers. assim.	25.00	52 386,00	11 887,
	Total	52 386,00	11 887,
RESULTAT D'EXPLOITATION		-93 630,96	44 707,9
Produits financiers		246 292 938,74	207 854 652,9
Charges financières		505 840,76	541 045,
	Résultat financier	245 787 097,98	207 313 607,
RESULTAT COURANT		245 693 467,02	207 358 315,0
Produits exceptionnels		1 101 009,02	2 532 980,0
Charges exceptionnelles		10,00	32 020,0
Re	ésultat exceptionnel	1 100 999,02	2 500 960,
Impôts sur les bénéfices		1 095 487,00	4 022 491,
RESULTAT DE L'EXERCICE		245 698 979,04	205 836 784,

Annexe aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, dont le total de bilan avant répartition s'élève à 1 860 005 714,52 euros et dont le résultat net dégage un bénéfice de 245 698 979,04 euros.

1- Faits majeurs de l'exercice.

- ☐ La Banque Postale Asset Management et LBP AM Holding
- Suite au traité d'apport en nature du 21 octobre 2020, SF2 a cédé 100% de ses titres LBPAM à la société TOPCO pour une valeur nette comptable de 89 075 326,73 euros, en contrepartie SF2 a reçu 50 915 256 actions de la société LBPAM Holding (ex TOPCO) d'une valeur comptable de 89 075 326,73 euros.
- En date du novembre 2020, LBP a transféré 3 699 actions de LBPAM Holding (ex TOPCO) à SF2 pour une valeur comptable de 31 756,63 euros.
- SF2 a cédé une action de la société SEVRES LBP 2 pour un montant de 10,00 euros à La Banque Asset Management.

☐ LBP Assurances IARD

- Augmentation du capital social de la société d'un montant de 80 571 000,00 euros par souscription des 13 428 500 actions nouvelles. SF2 a souscrit à 8 728 525 actions pour un montant de 52 371 150,00 euros.
- En date du 07 avril 2020, LBP a transféré une action de LBP Assurances IARD vers SF2 pour une valeur comptable de 6,00 euros.

☐ LBPIC et BPE

 SF2 a cédé 100% de ses titres LBPIC à la société BPE pour une valeur nette comptable de 740 000,00 euros, en contrepartie SF2 a reçu 1 300 000 actions BPE d'une valeur comptable de 739 976,86 euros.

☐ CNP

• SF2 a racheté 13 833 334 actions CNP cédées par HOLASSURE pour un montant total de 1 204 816 435,32 euros.

□ SOPASSURE

 La société SOPASSURE a été absorbée par son actionnaire unique SF2 en date du 01/01/2020.

2- Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement n°2014-03 de l'Autorité des normes comptables.

Il est fait application des recommandations du Conseil National de la Comptabilité, de l'ordre des Experts Comptables.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux hypothèses de base suivantes :

- principe de prudence;
- continuité de l'exploitation;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre;
- indépendance des exercices.

3- Informations complémentaires relatives aux états financiers

3-1 Immobilisations financières

Le poste « immobilisations financières » est composé exclusivement de l'ensemble des participations et créances rattachées.

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur valeur d'acquisition. Ils sont ramenés à la valeur d'utilité lorsque celle-ci est inférieure au coût d'acquisition.

La valeur d'utilité est estimée par référence à différents critères tels que l'actualisation des cash flows futurs, les perspectives de rentabilité, l'actif net. Des provisions pour dépréciation sont constituées en cas de perte durable de la valeur d'usage de la société.

Au 31/12/2020, le montant total des provisions pour dépréciation de titres non consolidés s'élève à 2 176 038,92 euros.

Les frais d'acquisition des titres de participation sont comptabilisés directement en charges. Ces frais comprennent : les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition.

Tableau de variations des immobilisations financières en K€.

Nom	01/01/2020	+		31/12/2020	PROV	NETS
Titres consolidés						
AEV	49 333			49 333		49 333
EASYBOURSE	26 360			26 360		26 360
LBP Prévoyance	52 500			52 500		52 500
CRSF Métropole	20			20		20
LBP AM	89 075		- 89 075	0		0
LBP Conseil en Assurances	5 336			5 3 3 6	- 5	5 3 3 6
SOPASSURE	1 034 210		- 1 034 210	0		0
CNP Assurances	0	1222 278	1001210	1222 279		1222 279
LBP Financement	1451	1222210		1451		1451
LBP ASS SANTE (ex EF PRIMO	1701			1701		1701
LBP Assurances IARD	104 763		52 371	157 134		157 134
St Romain	0 0		32 3(1	0		0 0
MFB (ex LBP NEO)	0			ő		0
TFH SA	0			0		0
BPE	0	740		740		
						740
LBPAM HOLDING		89 107		89 107		89 107
sous total	1 364 751	1 312 125	- 1 070 915	1 605 962	0	1 605 962
Titres non consolidés	***************************************			723.400.000.000		
Crédit Logement	78 262			78 262		78 262
ATI	2 000			2 000	1527	473
LBP Internationnal	150			150		150
SWIFT	324			324		324
LBP Immobilier Conseil	740		- 740	0		0.21
LBP Protection (exGallieni SF2-5	2 183		1.10	2 183	650	1534
SEBL (Société Equipement Bass	8			2 103	030	8
SEVRES LBP 1	٥	0		ő		ő
SEVRES LBP 2		0	0	ő		ő
SUFFRENRE	0	· ·	- "	0		0
33111213112				2222	20200	
sous total	83 667	0	- 740	82 927	2 176	80 751
Titres non consolidés						
SCPI Atout Pierre Habitation	420			420		420
SCPI Atout Pierre Habitation 2	420			420		420
SCPI Ciloger Habitation 3	1			1		1
SCPI Ciloger Habitation 1	11			1		- 1
SCPI Ciloger Habitation 2	1			1		1
						513.
sous total	842	0	- 740	842	10	842
Total	1 449 260	1 312 126	- 1 071 655	1 689 731	2 176	1 687 555

3-2 Créances

Le poste « autres créances » est composé essentiellement :

- du compte courant de trésorerie à La Banque Postale pour 75 118 159,86 euros,
- d'avances en comptes courants d'associés accordées aux filiales :
 - 8 012 487,51 euros pour TFH
 - 1 715 781,17 euros pour EASYBOURSE
 - 999 021,99 euros pour ATI

Ces montants comprennent les intérêts courus jusqu'au 31/12/2020.

Etat des échéances des créances au 31.12.2020

En euros	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Créances Fiscales	4 157 454,00	4 157 454,00		
Compte Courant La Banque Postale	75 118 159,86	75 118 159,86		
Compte Courant TFH	8 012 487,51		8 012 487,51	
Compte Courant EASYBOURSE	1 715 781,15		1 715 781,15	
Compte Courant ATI	999 021,99	999 021,99		
TOTAL	90 002 904,51	80 274 635,85	9 728 268,66	

3-3 Disponibilités

Le solde du compte courant s'élève à 82 447 271,35 euros.

3-4 Capitaux propres

		Augmentation	AFF	AFFECTATION RESULTAT			
Comptes	Libellé	01/01/2020	/01/2020 da Canital	Augmentation	Diminution	Distribution Dividendes	31/12/2020
101 000	Capital	1 053 573 881,10		3			1 053 573 881,10
104100	Prime d'émission	2 980 072,84					2 980 072,84
104210	Boni de Confusion	290 822,00		-			290 822,00
106 100	Réserve légale	105 357 388,11					105 357 388,11
106 800	Autres Réserves						7.50
110 000	Report à nouveau	246 167 182,45		205 836 784,09			452 003 966,54
120 000	Résultat de l'exercice	205 836 784,09		-	-205 836 784,09		7.5
	Distribution	12					
	Solde	1 614 206 130,59		205 836 784,09	-205 836 784,09		1 614 206 130,59
		10.00.000000000000000000000000000000000		Selon l' AG du 29 mai 2020			

Le capital social d'un montant de 1 053 573 881,10 euros est composé de 60 480 705 actions de même valeur nominale (17,42 euros).

La réserve légale apparaît au bilan pour un montant de 105 357 388,11 euros et représente 10% du capital social.

L'AGO du 29 mai 2020 a décidé d'affecter le bénéfice distribuable 2019 d'un montant de 205 836 784,09 euros au Report à Nouveau le portant à 452 003 966,54 euros.

3-5 Dettes

Les dettes fournisseurs sont constituées de factures non parvenues pour un montant de 98 436,40 euros.

Les dettes financières diverses correspondent aux intérêts courus sur le compte courant d'ATI pour un montant de 978,01 euros.

Etats des échéances des dettes au 31.12.2020

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	A plus de 5 ans
			et 5 ans au plus	
Dettes fiscales et sociales	1 190,48	1 190,48		
Fournisseurs	98 436,40	98 436,40		
Dettes financières diverses	978,01	978,01		
TOTAL	100 604,89	100 604,89		

3-6 Produits et charges d'exploitation

Les produits d'exploitation sont de 84 968,00 euros et composés essentiellement des jetons de présences pour 84 967,00 euros.

Les charges d'exploitation sont constituées essentiellement des :

- Honoraires pour 77 326,74 euros, (ces honoraires concernent la certification des comptes)
- Prestations de services de La Banque Postale pour 47 487,05 euros,
- Taxes pour 52 386,00 euros,

3-7 Produits et Charges financières

Les produits financiers sont de 246 292 938,74 euros, ils sont constitués essentiellement des :

- Produits de participations pour 63 110 709,37 euros,
- Boni de fusion de Sopassure pour 183 127 726,68 euros,
- Reprises des provisions pour dépréciation de titres pour 35 000,00 euros,

Les charges financières sont constituées des :

- Charges d'intérêts sur le compte courant de trésorerie pour un montant de 447 840,76 euros.
- Dépréciation de titres pour un montant de 58 000,00 euros.

3-8 Répartition de l'impôt sur les sociétés

Résultat courant Résultat comptable	245 693 467,02	1 100 999,02	(1 095 487,00)	245 698 979,04
	245 693 467,02	1 100 999,02	(1 095 487,00)	245 698 979,04
Répartition	Résultat avant impôt	Résultat Exceptionnel	Impôt dû	Résultat net après impôt

4- Engagement hors bilan

La société n'a contracté aucun engagement hors bilan. De même, elle ne bénéficie d'aucun engagement de la part des tiers, de sociétés associées ou de ses dirigeants.

5- Autres informations

5-1 Rémunérations des mandataires sociaux

Les dirigeants et les mandataires sociaux n'ont perçu aucune rémunération.

5-2 Produits et charges exceptionnels

La société n'a pas enregistré de charges exceptionnelles en 2020.

En ce qui concerne le produit exceptionnel enregistré en 2020, il s'agit essentiellement du rééquilibrage du partage de valeur sur le résultat d'AEW entre les deux actionnaires Natixis et SF2. Le résultat 2019 de AEW ayant supporté une provision de 1101 K€ relative à des opérations spécifiques mises sous garantie lors de l'opération d'acquisition de l'entité par SF2.

5-3 Effectif

La société n'a pas de salarié.

5-4 Eléments concernant les entreprises liées et les participations

ACTIF	Montants en euros
<u>Créances</u>	
LA BANQUE POSTALE	75 118 159,86
TFH	8 012 487,51
EASYBOURSE	1 715 781,15
ATI	999 021,99
PASSIF	Montants en euros
<u>Dettes</u>	
ATI	978,01
PRODUITS	Montants en euros
<u>Jetons de présence</u>	
<u>SOPASSURE</u>	82 150,00
CREDIT LOGEMENT	2 817,00

Dividendes (cf tableaux des filiales au 31/12/2020)	63 110 709,37
Autres produits financiers	
TFH	11 220,11
EASYBOURSE	8 282,58

5-5 Intégration fiscale

Depuis 2000, la société fait partie du périmètre d'intégration fiscale de La Poste. L'impôt sur les sociétés est calculé selon les mêmes principes que si la société était imposable distinctement.

5-6 Consolidation

Les comptes de SF2 ont été consolidés par intégration globale dans les comptes de La Banque Postale en 2020. A ce titre, la société est exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés. (C. Comm. art. R 233-15)

6- Evènements postérieurs à la clôture

Néant

7- Faits marguants

Il convient de mentionner que La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 qui a donné lieu à des mesures gouvernementales sans précédent depuis le 16 mars 2020 et qui perdurent encore aujourd'hui, est de nature à avoir des conséquences sur l'activité, dont il est difficile de mesurer les impacts à ce stade. En particulier, Le groupe La Banque Postale a appliqué les recommandations de la BCE invitant les banques à ne pas distribuer de dividendes ou de les limiter.

SF2 a levé en date du 2 janvier l'option d'achat sur les 2,01% de titres CNP Assurances détenus par Holassure (Groupe BPCE) pour un prix de 17 462 000 euros.

Suite à la fusion entre SF2 et Sopassure, SF2 s'est vu transféré les 124 503 067 actions CNP détenues par Sopassure pour une valeur nette comptable de 1 204 816 435 euros.

7- Tableau des filiales et des participations

	Information sur les filiales au 31.12.2020					Prêts et avances					Montant des titres		
NOMS	Détention	Capital K€	Capitaux propres autres que le capital et le résultat K€	CA (1) K€	Résultat net K€	Dividendes reçus K€	Brut K€	Dépréciation K€	Nets K€	Observations	Brut K€ 31.12.2020	Dépréciation K€ 31.12.2020	Nets K€ 31.12.2020
Titres consolidés	70	KC	KC	KC	KC	KC	KC	KC	KC		31.12.2020	31.12.2020	31.12.2020
LBP Assurances IARD	65,00	241 713	-80 035	410 402	27 171	0	0	0	0		157134	0	157 134
LBPAM HOLDING (ex, Sèvres LBP 1)	70,00	7 274	234 802	0	70 361	Ŭ	0	ő	ő		89 107	ő	89 107
LBP Prévoyance	50,00	5 202	289 025	481 197	44 924		0	ő	ő		52 500	ő	52 500
AEW	40,00	28 376	21 107	5 058	12 904	1 973	0	ő	ő		49 333	ő	49 333
EASYBOURSE	100,00	7 000	-487	12 711	1 313	0	1 700	٥	1 700		26 360	Ö	26 360
LBP Conseil en Assurances	100,00	117	1 008	49 826	32 453	30 700	0	ő	0		5 336	ő	5 336
LBP Assurances Santé	51,00	3 336	39 235	90 348	7 145	30,00	0	ő	ő		1 701	0	1 701
LBP CF (Ex LBP Financement)	65,00	2 200	772 572	292 266	87 929	0	0	0	0		1 451	0	1 451
CRSF Métropole	0,01	0	0	0	0	1	0	0	0		20	0	20
CNP Assurances	20,14	686 618	12 133 894	1 717 079	1 129 887	0	0	0	0		1 222 279	0	1 222 279
BPE	6,91	103 057	33 169	114 776	22 289	0	0	0	0		740	0	740
SCI St Romain	0,00	N/C	N/C	N/C	N/C	0	0	0	0		0	0	0
Tocqueville SA	0,00	N/C	N/C	N/C	N/C	0	8 000	0	8 000		0	0	0
Ma French Bank	0,00	258 000	-58 118	1 466	-66 469	0	0	0	0		0	0	0
sous total		1 342 893	13 386 172	3 175 129	1 369 907	32 674	9 700	0	9 700		1 605 962	0	1 605 962
<u>Titres non consolidés</u>													
Crédit Logement	6,00	1 259 850	306 122	154 370	99 150	-	-	-	-		78 262	-	78 262
LBP Protection	100	41	1 495	51	41	-	-	-	-		2 183	650	1 533
Auxiliaire de Transactions Immobilières	100,00	500	-27	222	-100	-	1 000	-	1 000		2 000	1 527	473
SCPI Atout Pierre Habitation	1,23	N/C	N/C	N/C	N/C	45	-	-	-		420	-	420
SCPI Atout Pierre Habitation 2	1,68	N/C	N/C	N/C	N/C	101	-	-	-		420	-	420
Swift	0,00	N/C	N/C	N/C	N/C	-	-	-	-		324	-	324
LBP International	100,00	150	250	-	-18	-	-	-			150	-	150
SEBL (Société Equipement Bassin Lorra	0,17	N/C	N/C	N/C	N/C	-	-	-	-		8	-	8
SCPI Ciloger Habitation	0,07	N/C	N/C	N/C	N/C	-	-	-	-		1	-	1
SCPI Ciloger Habitation 2	0,07	N/C	N/C	N/C	N/C	-	-	-	-		1	-	1
SCPI Ciloger Habitation 3	0,07	N/C	N/C	N/C	N/C	-	-	-	-		1	-	1
SUFFREN RE	0,03	N/C	N/C	N/C	N/C	-	-	-	-		-	-	0
sous total		1 260 541	307 840	154 643	99 073	146	1 000	0	1 000		83 769	2 177	81 592
TOTAL		2 603 434	13 694 012	3 329 772	1 468 980	32 820	10 700	0	10 700		1 689 731	2 177	1 687 554

^{(1) :} Selon l'activité de la filiale est présenté le CA (Société Industrielle et commerciale), le Produit net Bancaire (Banque ou Société Financière), le Produit des activités d'assurance (Société d'assurance)